



Wallonie

Commune de Modave

URBANISME
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Madame MELON Cécile demeurant à 4577 MODAVE.

Le terrain concerné est situé Rue de la Chapelle, 5 à 4577 Modave et cadastré division 2, section C n°134K.

Le projet consiste en la transformation d'un volume secondaire pour aménager un logement insolite touristique.

L'enquête publique est réalisée en vertu des articles D.IV.40, R.IV.40-1 et D.VIII.13 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté **sur rendez-vous** durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Modave, Service Urbanisme, Place Georges Hubin, 1 à 4577 Modave :

- Sans rendez-vous : le mardi de 8h30 à 12h00
- Sur rendez-vous : le lundi de 14h à 20h00 et du mercredi au vendredi de 8h30 à 12h00

Pour les consultations entre 16h00 et 20h00, un rendez-vous doit être pris au plus tard le vendredi qui précède auprès du service urbanisme - téléphone : 085/41 02 20 Ext.3 mail : urbanisme@modave.be ou urbanisme2@modave.be

L'enquête publique est ouverte le 24 juillet 2026 et clôturée le 31 août 2026.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Modave, Place Georges Hubin, 1 à 4577 Modave ;
- par télécopie au numéro 085/410.225 par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@modave.be ou urbanisme2@modave.be
- remises au service urbanisme **sur rendez-vous** dont le bureau se trouve au sein de l'Administration communale de Modave, Place Georges Hubin, 1 à 4577 Modave,

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : « Réclamation enquête publique - U - 2115 »

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 31 juillet 2026 à 10:00 à l'Administration communale, service urbanisme.